

## Lettre ouverte aux députés

Paris, le 10 juillet 2014

Madame la députée,  
Monsieur le député,

L'UMIH, première organisation professionnelle du secteur de l'hôtellerie-restauration, représentant 85% des entreprises syndiquées, et le GNC (Groupement national des chaînes) sont amenés à se poser des questions précises que nous souhaitons partager avec vous. En effet, la préparation de la seconde lecture du PLFR est en cours à l'Assemblée nationale et les surtaxes liées à la taxe de séjour demeurent :

- La taxe HUCHON de 2€ par nuit et par personne pour financer les transports franciliens
- La taxe HIDALGO qui relève le montant de la taxe de séjour à 8€ par nuit et par personne sur tout le territoire.

Madame Anne Hidalgo et Monsieur Jean-Paul Huchon, ayant revendiqué la paternité de ces deux surtaxes, allons droit au but !

### **Pourquoi le Premier ministre, Manuel VALLS, cède-t-il, en catimini, au maire de Paris et au Président de la Région Ile-de-France ?**

- Pourquoi les provinciaux quand ils viendront séjourner en Ile-de-France, paieraient-ils 10 euros par personne et par nuit, du fait de la taxe Huchon et de la taxe Hidalgo ?
- Pourquoi être la 1<sup>ère</sup> destination touristique européenne ne suffit-il pas aux grands élus que sont M. Huchon et Mme Hidalgo ? Pourquoi veulent-ils mettre Paris, et la France, en tête du classement des villes européennes et des pays européens les plus taxés ? (cf. Annexe 1)
- Pourquoi, pour leurs prochains séjours, les touristes internationaux devraient-ils préférer Berlin ou Londres, plutôt que payer 10 euros, en Ile-de-France, par personne et par nuit, du fait de la taxe Huchon et de la taxe Hidalgo ? ou pour la province, les 8 euros de la taxe Hidalgo ?
- A-t-on demandé, par exemple, aux 6000 exposants du congrès international des « Grands réseaux électriques-CIGRE » qui s'installent pendant 6 jours, au mois d'août à Paris, s'ils reviendraient l'an prochain, avec 10 euros par personne et par nuit, du fait de la taxe Huchon et de la taxe Hidalgo ?
- A-t-on demandé aux 6000 exposants de Patrimonia, à Lyon, si l'an prochain, ils devaient payer en plus les 8 euros par personne et par nuit de la Taxe Hidalgo, ils ne franchiraient pas la

frontière vers Genève pour profiter de la taxe de séjour à moins de 4euros et de la TVA hébergement à 3,8% ?

- Pourquoi, du fait de la taxe Huchon, la France devrait être le seul pays au monde à demander à ses visiteurs de financer directement les infrastructures des transports urbains franciliens ?
- Pourquoi Paris devrait être la seule ville au monde où le touriste paye 2 fois ses transports, par la taxe Huchon et par le ticket de transport (RATP, SNCF) ?
- A-t-on demandé à un député non francilien d'interroger une famille de sa circonscription pour connaître sa réaction face à une facture de 8 euros par nuit et par personne, du fait de la taxe Hidalgo, pour ses prochaines vacances en France ?
- Pourquoi vouloir leurrer l'opinion avec une fausse piste de surtaxe pour les 13 palaces ou les 298 hôtels 5\* en France ? Est ce crédible de laisser penser que ces 13 palaces et 298 hôtels vont résoudre la facture du transport du Grand Paris et la fiscalité locale parisienne ?
- Pourquoi le maire de Paris ne cherche-t-il pas la taxe là où elle a été oubliée, là où la loi le lui permet déjà : dans les locations meublées courte-durée, dans les 30 000 chambres louées à la nuit ?
- Pourquoi, à Paris, à peine 20% de la recette de la taxe de séjour est affectée à l'Office de Tourisme de Paris ? Mais où passent les 80 % restant ? Le produit de la Taxe Hidalgo va-t-il les rejoindre ?
- Pourquoi, dans toutes nos entreprises en France, la Taxe Hidalgo annihilerait l'effet du CICE ?
- Pourquoi, du fait de la taxe Hidalgo et de la taxe Huchon, s'éloigne-t-on des conclusions des Assises du Tourisme ?

**Où est la responsabilité du Premier Ministre Manuel Valls ? Deux élus revendiquent deux surtaxes, 1 milliard va peser progressivement sur un secteur économique comptant 2 millions d'emplois non délocalisables. Le Premier Ministre n'agit pas. Le Premier Ministre entend débloquer la France. Or, pour nous, ces surtaxes bloquent l'élan de notre secteur, jugé par le Président de la République comme priorité nationale.**



Roland HEGUY  
Président Confédéral de l'UMIH



Jacques BARRE  
Président du GNC

**Annexe 1** : Comparatif des 12 principales destinations européennes à partir de 3 items : taux de TVA, taxe de séjour, taux des cotisations patronales.

Ville	Taux de TVA applicable à l'hébergement (2014)	Taxes de séjours / City taxes		Taux moyen des cotisations patronales	
		min	max		
Paris (en 2015)	10,0%	Par personne et par nuit	2,20 €	10,80 €	35,0%
Paris (actuellement)	10,0%	Par personne et par nuit	0,40 €	1,65 €	35,0%
Bruxelles	6,0%	Par chambre	3,00 €	9,00 €	35,0%
Genève	3,8%	Par personne et par nuit	2,29 €	3,89 €	15,0%
Rome	10,0%	Par personne et par nuit	2,00 €	3,00 €	38,0%
Zurich	3,8%	Par personne et par nuit	2,05 €	2,05 €	15,0%
Barcelone	10,0%	Par personne et par nuit	0,75 €	2,50 €	29,0%
Amsterdam	6,0%	% du prix de la chambre	5,5%	5,5%	18,1%
Berlin	7,0%	% du prix de la chambre	5,0%	5,0%	19,7%
Madrid	10,0%	Pas de taxe	0,00 €	0,00 €	29,0%
Londres	20,0%	Pas de taxe	0,00 €	0,00 €	13,8%
Munich	7,0%	Pas de taxe	0,00 €	0,00 €	19,7%
Francfort	7,0%	Pas de taxe	0,00 €	0,00 €	19,7%

<b>Taux moyen</b>	<b>8,40%</b>
-------------------	--------------

<b>23,90%</b>
---------------